

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00253**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-002499
Commission	-		
Direction en charge	Relations internationales		
Objet	Soutien à la Croix Rouge pour ses actions humanitaires en secours aux victimes civiles - Approbation. .		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Dans leur action extérieure, les collectivités territoriales peuvent soutenir toute action internationale à caractère humanitaire (article L 115-1 CGCT).

La Croix-Rouge française (CRF) est une association d'aide humanitaire française fondée en 1864. Elle a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger. Ses missions fondamentales sont l'urgence, le secourisme, l'action sociale, la formation, la santé et l'action internationale. Reconnue d'utilité publique depuis août 1940, la Croix-Rouge française est l'une des 192 sociétés nationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

## ■ Motivation et opportunité

Dans un monde troublé, marqué par des crises complexes et une explosion des besoins humanitaires, la Croix-Rouge française a pour ambition d'être, à l'international, une organisation incontournable dans les domaines de la santé et de la gestion des catastrophes, qui s'inscrit pleinement dans le Mouvement Croix-Rouge, et œuvre avec les Sociétés nationales des pays d'intervention à la protection et à la résilience des plus vulnérables, au cœur des crises mondiales et des territoires en déréliction.

Depuis le 7 octobre 2023, les civils israéliens et palestiniens sont les principales victimes des hostilités armées en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Le Croissant-Rouge palestinien, dans les territoires palestiniens occupés, et le Magen David Adom (Etoile Rouge de David) en Israël, fournissent une assistance essentielle, notamment des services ambulanciers et sanitaires, aux personnes touchées. Les humanitaires et personnel de santé travaillent sans relâche, mettant leur vie en danger, pour soigner les blessés, et rester en état d'alerte maximale. La Fédération Internationale de la Croix Rouge apporte un soutien continu à toutes les composantes du mouvement face aux besoins et défis humanitaires depuis le début de l'escalade. Le rôle de la fédération est de coordonner les efforts des Sociétés nationales dans leurs capacités techniques.

## ■ Contenu

Compte tenu de l'évolution de la situation, il est proposé d'apporter une aide financière exceptionnelle de 10 000€ au Mouvement International de la Croix Rouge, en vue d'une aide humanitaire, via sa composante française : l'association Loi 1901 Croix Rouge Française.

Aussi, au regard des éléments précités et de la tournure du conflit en territoire palestinien, l'action humanitaire à l'endroit des victimes sera menée de façon juste et équitable par l'acteur le plus en prise avec les réalités de terrain qu'est la Croix Rouge à laquelle nous nous remettons. Nous savons partager avec la Croix Rouge la même considération pour la dignité humaine.

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subvention ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			10 000,00€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00€</b>	<b>- €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>- €</b>		<b>10 000,00€</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000€ à la Croix Rouge Française,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N°Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses						65	65748
Recettes							

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS